

NOTE EXPLICATIVE

La dernière révision du *Règlement* du Sénat a été faite en 1969. Cette révision a été publiée et distribuée au mois de décembre de la même année. Des modifications subséquentes sont comprises dans l'édition de 1973. Une nouvelle édition a été publiée en 1976. Cette édition incorporait les amendements apportés par le Sénat le 26 novembre 1975, lesquels entraient en vigueur le 1^{er} mars 1976 par ordre du Sénat du 4 février 1976.

Ce volume remplace l'édition de 1976 et les amendements approuvés par le Sénat les 14 juin 1977 et 4 décembre 1979, y sont compris.

Président du Sénat:	L'honorable Allister Grosart, B.A.
Président du comité du <i>Règlement</i> et de la procédure:	L'honorable Hartland de M. Molson, O.E.B.
Greffier du Sénat:	Robert Fortier, C.R.
Légiste et conseiller parlementaire:	Raymond L. du Plessis, C.R.

(Note: Les articles 10, 49 et 66 ont été modifiés par le Sénat le 9 juin 1982)